



Bulletin
municipal

n°11



BATS



Année 2025

Que s'est-il passé en 2024 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois,

2025 est là, avec ce qui nous concerne à la communauté de communes, la finalisation (normalement) du Règlement du PLUI.

Pour notre village, ne changeons rien, les associations avec ses bénévoles sont toujours dynamiques.

Un petit bémol, le lotissement « Lahitte » ne « décolle » toujours pas ; croisons les doigts.

Restons optimistes et que VIVE BATS.

Jean-Marc DUPOUY



Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Maire : DUPOUY Jean-Marc, retraité

1er adjoint : MARTINET Paula, agent technique

En charge de la préparation du budget, de la gestion des affaires courantes, de la gestion de l'agent communal, des espaces verts et du suivi des bâtiments communaux (école, église, hall).

2ème adjointe : MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

Déléguée aux finances, en charge de la préparation du budget, du suivi des bâtiments communaux (hangar communal, hall), du contrôle des locaux et de la gestion des baux communaux.

3ème adjoint : DEDEBAN François, psychologue de l'Education Nationale

En charge de la préparation du budget, de la gestion des mesures relatives à la voirie (signalisation, entretien et défaut des ouvrages publics situés sur la commune) et du suivi des marchés publics.

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DUMARTIN Laurent, auditeur technique en méthanisation

DUYTSCHÉ Gérard, retraité de la gendarmerie

LESPIAU Karine, comptable

VIDOT Joël, artisan boulanger-pâtissier

Les séances du conseil municipal sont publiques.

Votre commune

Sommaire

3

Votre commune	Le conseil municipal	p. 2	Les associations	Le comité des fêtes	p. 13	
	La mairie	p. 3		TBC	p. 14	
	Les décisions du conseil municipal	p. 4		ACCA Secours mutuel	p. 15	
	Le budget	p. 5		Énergie batsoise Association diocésaine	p. 16	
La vie de la commune	Démographie Bois communaux	p. 7	Pêle-mêle	Artisans, commerçants... Divagation des chiens	p. 17	
	Élections 2024 Les travaux à l'école	p. 8		Déchets verts : un broyeur en prêt	p. 18	
	La voirie	p. 9		Déchetteries : de nouvelles consignes de tri	p. 19	
	Et aussi...	p. 10		Déchetteries : badge d'accès	p. 20	
	Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire		p. 11	Santé : quelques repères	p. 21
SIETOM		p. 12		Lieu d'accueil enfants - parents	p. 22	
					Voirie : les accès C'était il y a 100 ans en 1924	p. 23

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h30
Mercredi : 8h30-12h30
Jeudi : 8h30-12h30

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS
Téléphone : 05.58.79.18.71
E-mail : mairie.bats@orange.fr
Employés communaux :
Secrétariat : CHAMBON RANGO Catia
Services techniques : LACOMBE Laurent



Les décisions du conseil municipal

<p style="text-align: center; font-size: 2em; font-weight: bold;">4</p> <p style="text-align: center;">16 Janvier</p>	<p>1. Approbation du devis de 6.110,00 € HT de l'ONF pour des travaux de reboisement de la parcelle « Labachette » (Complété par la délibération 2024/12 du 15 Avril).</p> <p>2. Approbation de l'adhésion de la commune à l'Assurance Chômage.</p> <p>3. Approbation de la vente de la parcelle ZE82 au conseil départemental des Landes au prix de 1 €/m2 (parcelle sur laquelle l'antenne relais téléphonique est installée) avec une indemnité définitive correspondant aux travaux d'entretien de la parcelle supportés par la commune d'un montant de 1.077,00 €.</p>
<p style="text-align: center;">21 Mars</p>	<p>4. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Commune de Bats.</p> <p>5. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Lotissement Lahitte.</p> <p>6. Approbation du Compte Administratif 2023 – Commune de Bats.</p>
<p style="text-align: center;">15 Avril</p>	<p>7. Approbation du Compte Administratif 2023 – Lotissement Lahitte.</p> <p>8. Vote du Budget Primitif 2024 – Lotissement Lahitte.</p> <p>9. Vote du Budget Primitif 2024 – Commune de Bats.</p> <p>10. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2024 (maintien des subventions 2023).</p> <p>11. Vote des taux des taxes directes locales 2024 (maintien des taux appliqués).</p> <p>12. Approbation du devis de 5.938,00 € HT (entreprise Junca) pour les travaux de reboisement de la parcelle « Labachette » conformément à l'aménagement forestier.</p>
<p style="text-align: center;">3 Juin</p>	<p>13. Approbation de la révision des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan.</p> <p>14. Approbation de la modification et du complément de la délibération 2023/20 relative à l'échange et vente de terrain à M. Lanet afin de préciser que l'échange de terrain se fait moyennant une soulte de 1.870,00 € à la charge de la SCI Papy II représentée par M. Eric LANET.</p> <p>15. Lotissement Lahitte : Approbation des mandats de vente sans exclusivité par ATOS IMMOBILIER de Aire-sur-l'Adour des différents lots du lotissement Lahitte (cette décision a été rejetée par le service juridique de l'Agence Landaise d'Aide aux Collectivités Locale car ce type de procédure est de la compétence du Maire et non du Conseil Municipal).</p> <p>16. Décision de demander la subvention « Fonds d'Equipement des Communes 2024 » pour le remplacement de la porte d'entrée de la garderie et de la remise en état des chemins communaux</p> <p>17. Décision de créer un emploi non permanent à temps non complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024 afin de prolonger le contrat de la secrétaire de mairie actuelle.</p>
<p style="text-align: center;">24 Juin</p>	<p>18. Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à M. Laurent LACOMBE, cantonnier, d'un montant de 400 €.</p> <p>19. Approbation du devis de 816,50 € HT de fourniture de matériaux pour la réalisation d'un mur mitoyen entre la parcelle où se situe le local technique de la Commune et la parcelle ZB91 (Indivision Dabescat).</p> <p>20. Approbation du devis pour curage des fossés et remise en forme des accotements suite aux intempéries des 8 et 9 Juin 2024 (1.875,00 € HT).</p>
<p style="text-align: center;">30 Septembre</p>	<p>21. Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan.</p>
<p style="text-align: center;">16 Octobre</p>	<p>22. Approbation de la délibération modificative permettant la régularisation de la situation comptable avec l'intégration du remboursement de la subvention d'équipement versée par le SYDEC pour le renforcement du réseau électrique lié à l'alimentation du lotissement Lahitte pour un montant de 24.170,69 €.</p> <p>23. Approbation de la définition de l'amortissement des remboursements des subventions d'équipement versées au SYDEC pour le renforcement électrique et l'éclairage public route du Tursan, le passage en LED de l'éclairage public et le renforcement électrique pour l'alimentation du lotissement Lahitte (2.142,00 € chaque année pendant 14 ans et 2.142,60 € la 15^{ème} année).</p> <p>24. Création d'un emploi permanent à temps non complet de secrétaire générale de mairie (20h/semaine), sur le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe (catégorie B) à compter du 01/01/2025.</p>
<p style="text-align: center;">16 Décembre</p>	<p>25. Approbation de la délibération modificative transférant du budget de deux imputations sur dotées aux imputations nécessaires au remboursement des différents emprunts.</p> <p>26. Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion 40 pour offrir aux agents employés de la commune la possibilité d'adhérer au contrat collectif d'assurance complémentaire prévoyance au 01/01/2025.</p> <p>27. Adoption de la participation employeur de 12 € brut pour les agents employés de la commune au titre de la prévoyance s'ils font le choix de souscrire l'assurance complémentaire prévoyance proposée.</p> <p>28. Approbation de la liste des membres du bureau de l'Association Foncière de Rembrement désignés par le conseil municipal.</p>

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties, on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

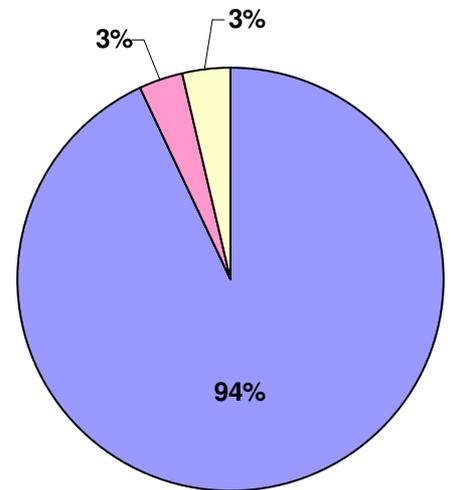
Nous présentons donc ici :

- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Les recettes d'investissement

Excédents budgétaires	219.505,31 € *	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Subventions	7.888,34 €	La commune a perçu deux subventions du conseil départemental (F.E.C.) : l'une (3.944,17 €) pour les travaux de l'école réalisés en 2023 et l'autre (du même montant) pour divers travaux réalisés en 2024.
Remboursement de TVA et Taxe d'aménagement	8.242,29 €	La commune a perçu 6.477,11 € de remboursement de TVA sur les investissements réalisés en 2022. La taxe d'aménagement 2024 est de 1.765,18 €.



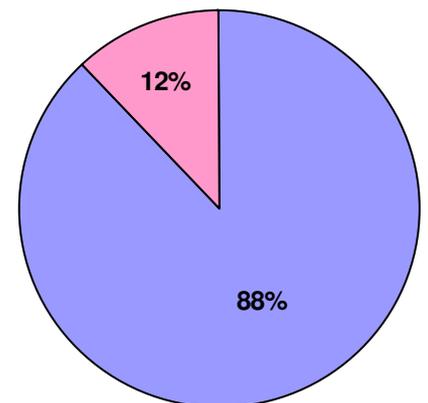
* Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2024 :

L'excédent budgétaire progresse de 27.167,63 € par rapport à la clôture budgétaire 2023.

Cette « épargne » est à prendre avec précaution. En effet, afin de financer les investissements relatifs à l'aménagement du lotissement Lahitte, la municipalité avait fait le choix de contracter un prêt relais de 235.000 € sur 3 ans. Cet emprunt sera à rembourser sur l'exercice 2025 sans que nous puissions anticiper la vente de lots. La municipalité avait donc construit un budget 2024 avec pour objectif d'augmenter l'excédent budgétaire pour laisser à l'équipe qui sera élue en 2026 des finances saines malgré le besoin de rembourser cet emprunt.

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	15.449,22 €	Cela correspond au remboursement 2024 du capital emprunté.
Travaux et achats *	2.112,00 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.



* Après avoir financé des investissements importants à l'école en 2023, le conseil municipal a décidé de réduire fortement les investissements dans le but de dégager de l'excédent budgétaire (Cf. Zoom sur l'excédent budgétaire en 2024).

En 2024, la commune a investi dans l'achat d'un tableau blanc spécial pour le vidéo projecteur interactif de l'école (432,00 €) et dans l'achat d'une parcelle à la SCI papy II dans le cadre d'un échange de terrains (Cf. Bulletin municipal N° 10 de 2023).

Zoom sur les emprunts de la commune en 2024 :

Pour l'embellissement du bourg, la commune a remboursé 11.578,47 € de capital et 711,69 € d'intérêts (reste 1 années à 3,44%).

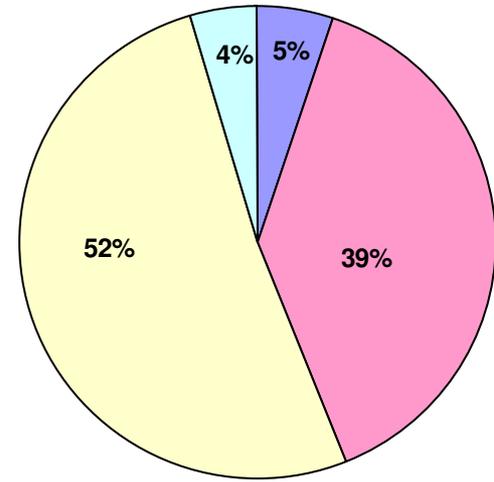
Pour le renforcement électrique et l'éclairage public de la route du Tursan, la commune a remboursé 1.782,00 € de capital et 252,13 € d'intérêts (remboursement de la subvention du Sydec qui arrivera à échéance en 2029).

Pour le passage en LED de l'éclairage public du bourg, la commune a remboursé 897,69 € de capital et 76,37 € d'intérêts (remboursement de la subvention du Sydec qui arrivera à échéance en 2036).

Pour le renforcement électrique lié à l'alimentation électrique du lotissement Lahitte, la commune a remboursé 1.191,06 € de capital et 1.010,33 € d'intérêts (remboursement de la subvention du Sydec qui arrivera à échéance en 2038).

Les recettes de fonctionnement

Loyers	12.849,28 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations*	93.529,59 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune.
Impôts et taxes	125.757,35 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 93.023 € à la commune en 2024.
Autres**	10.733,98 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....

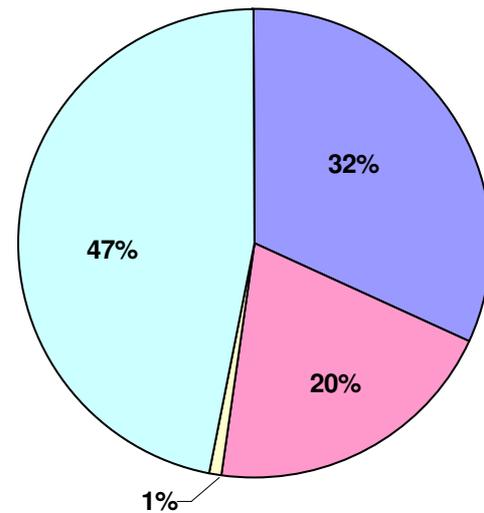


*Les dotations baissent par rapport à 2023 en raison du fléchage d'une partie de la dotation liée à la taxe professionnelle vers les communautés de communes qui s'occupent du développement économique.

** Dont 3.550,00 € dans le cadre d'un échange de terrains (Cf. Bulletin municipal N° 10 de 2023), 1077 € issu de la vente au Conseil Départemental de la parcelle sur laquelle l'antenne relais est installée et 3.482,20 € de remboursements d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	67.109,54 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies, certains travaux...
Personnels	42.770,62 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1.233,00 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	98.845,51 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* En 2024, les travaux concernaient le reboisement de la parcelle « Labachette » (6.371,72 €), le changement de la porte d'entrée de la garderie (5.562,76 €), des curages de fossés exceptionnels après les orages des 8 et 9 juin (3.114,00 €), diverses réparations (1.985,90 €), le remplacement de la VMC du hall polyvalent (1.250,69 €), le remplacement de la VMC d'un logement communal (540,16 €). Cf. La vie de la commune.

** Indemnités des élus (22.869,20 €), contribution au SDIS (pompiers : 5.466,85 €), contribution au syndicat mixte scolaire (62.699,44 €).

Au final le budget de fonctionnement 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 27.219,53 €. S'il reste très correct, il est inférieur à celui imaginé lors de la construction du budget 2024 en raison de dépenses non prévisibles (liées à l'évènement climatique de juin et à de nombreuses réparations) et à la baisse de dotations

Les subventions 2024 aux associations :

Tursan Basket Chalosse : 3.060 € / ADMR : 600 € / Amicale des aînés ruraux : 150 € /

Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Il est né en 2024

- ➔ ESPINOSA Aaron, Carlos, né le 16/07/2024



Ils se sont dit « oui » en 2024

- ➔ DEFRANCQ Nicolas et
DUQUESNE Cécile.....le 02/11/2024



Ils nous ont quitté en 2024

- ➔ SERRANO Sergele 04/02/2024
- ➔ VIDOT Jacquesle 27/02/2024
- ➔ MONTBLANC Denisele 18/06/2024



Ils ont emménagé à Bats en 2024

- ➔ Famille BEZIAT - BACQUEYRISSE, 143 route de Vielle-Tursan
- ➔ Famille DEDEBAN - SEBIE , 220 quartier des Bidalons
- ➔ Famille DE LA CRUZ, 252 quartier des Bidalons
- ➔ Famille DROGUERES, 1 route du Tursan
- ➔ Famille GALLIOT, 844 route de l'Arriou
- ➔ Famille LAFARGUE, lotissement Lahitte
- ➔ Famille RAYNAUD – BAYLE, 1145 route de Peyroulet
- ➔ Mme SERRANO Brigitte, 233 route de Vielle-Tursan
- ➔ Famille SOUBAIGNE – AUREAL, 1655 bis route d'Aubagnan
- ➔ Famille ZARA – GARDESSE, 18 quartier du Jeppe

Bois communaux



La forêt communale est constituée de la parcelle des Caoubons (8,37 ha) et de celle de Labachette (2,41 ha). Le régime forestier mis en œuvre par l'ONF s'y applique, Un plan de gestion (appelé « aménagement forestier ») est défini jusqu'en 2041.



Conformément à ce plan de gestion, la parcelle de « Labachette » a fait l'objet de travaux d'aménagement en 2024. Une première phase de broyage en plein a permis de travailler le sol. Une seconde phase de plantation a été réalisée. 2.037 pins maritimes ont été plantés. L'objectif est la production de bois d'œuvre en 45 ans.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise SAS Junca Environnement pour un montant de 6.256,77 € T.T.C.

Élections 2024

ELECTIONS EUROPEENNES

Inscrits : 261

Votants : 143 (participation : 54,79 %)

Exprimés : 132

LISTES	VOIX	%
La France revient ! Avec Jordan Bardella et Marine Le Pen	37	28,03
Alliance rurale	22	16,67
Réveiller l'Europe	21	15,91
Besoin d'Europe	21	15,91
La France fière, menée par Marion Maréchal et soutenue par Éric Zemmour	11	8,33
La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe	7	5,30
Europe Écologie	3	2,27
La France Insoumise – Union populaire	3	2,27
Gauche unie pour le monde du travail soutenue par Fabien Roussel	2	1,52
L'Europe ça suffit !	2	1,52
Parti animaliste	2	1,52
Écologie au centre	1	0,76
Autres listes	0	0

8

Élections législatives 2024 1^{er} tour :

Inscrits : 260 Votants : 181 Exprimés : 176

Franceschini (RN) :.....65 (36,93 %)	Richard (Oc) :2 (1,14 %)
Vallaud (NFP) :.....51 (28,98 %)	Voutaz (LO) : 1 (0,57 %)
Gillet-Duffrechou (ENS) : 41 (23,30 %)	
Saint-Cricq (LR) :10 (5,68 %)	
Lassort (J. Lassalle) :3 (1,70 %)	
Delfosse (R !) :3 (1,70 %)	

Elections législatives 2024 2nd tour :

Inscrits : 260 Votants : 178 Exprimés : 164

Vallaud (NFP) :.....86 (52,44 %)
Franceschini (RN) :.....78 (47,56 %)

Les travaux à l'école

Installation d'un Tableau Blanc Interactif et solde des subventions 2023

A l'issue de la phase 2023 des travaux de rénovation de l'école maternelle, il restait à équiper la salle de classe d'un Tableau Blanc Interactif. En 2024, cet équipement a été livré (432,00 €) et installé (300,00 €). Le montant total des travaux est donc de **68.595,96 € TTC**.

Par ailleurs, sur le budget 2024, la commune a perçu 3.900 € de subventions du Conseil Départemental (F.E.C.) pour les travaux réalisés en 2023 portant le montant total des subventions à **39.686,31 €** (soit 57,86 % du budget).

Changement de la porte d'entrée de la garderie

En raison des fortes rafales de vent, la porte d'entrée de la garderie faisait l'objet de réparations régulières. Il a donc été décidé de changer son sens d'ouverture à l'occasion de son remplacement. Le changement a représenté un investissement de 5.562,76 € TTC pour une subvention du Conseil Départemental (F.E.C.) de 3.944,34 € (70,91 % du coût).

Et aussi...

Une sonnette a été installée (31,80 €), un chapeau de poteau du toboggan a été changé (114 €), le lave-vaisselle et des toilettes ont été réparés (503,12 €), **Au total 6.943,68 € ont été investis à l'école en 2024.**



La voirie

Les travaux d'entretien de la voirie en 2024 :

En 2024, la route de Capurgue a bénéficié du programme de réfection des bandes de roulement. Un nouveau procédé a été effectué : la mise en œuvre du grave émulsion en couche de reprofilage sous le tricouche. Par rapport à la grave non traitée, le surcoût est moindre, et elle présente un meilleur uni, une meilleure cohésion et un risque plus faible d'arrachement sous les ripages des engins agricoles.

Signalisation et sécurité routière :

16 panneaux de signalisation ont été remplacés en 2024. Afin d'assurer une meilleure sécurité au croisement de la route des Bachettes et de la route départementale 446, le cédez le passage a été remplacé par un stop.

Entretien des fossés :

L'entretien ordinaire des fossés de la commune a porté sur la route de Lamothe et sur une partie de la route de Peyroulet pour un montant de 960 € TTC.



9

Les intempéries de la nuit du 8 au 9 juin et ses conséquences :

La nuit du 8 au 9 juin 2024 a été marquée par un épisode orageux exceptionnel. En quelques heures, la commune a fait face à 140 mm de précipitations. Au petit matin, les dégâts étaient nombreux.

Route de l'Arriou : En plus des dégâts sur la voirie, les fossés ont été érodés (jusqu'à 1m50 de profondeur), les busages ont été bouchés, la chute d'arbres a provoqué la rupture de la fibre optique.

Chemin des Bidalons : Le phénomène d'érosion a entraîné de nombreux galets qui ont comblé les fossés, l'eau a ensuite érodé le chemin en lui-même.



La route du moulin : Accélérée lors de son passage à travers un busage, l'eau a provoqué un glissement de terrain en bordure de la route. Cela a causé la rupture d'une canalisation d'eau potable qui dessert la maison Vidot.

Route de Lamothe : Le débit d'eau dans les champs a entraîné un volume important de boue qui a bouché les fossés et recouvert la voie.

D'autres dégâts de moindre importance ont été observés route de Peyroulet, route des Bidalons, chemin de St Antoine, route de Capurgue et chemin Pelet.

La route de l'Arriou a été fermée à la circulation, les parents d'élèves de l'école en ont été prévenus. Une réunion exceptionnelle de la commission voirie a été organisée dès le 11 Juin. Des travaux ont été décidés pour palier au plus urgent. Des travaux de pelle mécanique ont été réalisés pour un montant de 3.114 € TTC.



Devant l'ampleur des travaux et considérant que ces phénomènes orageux seront plus fréquents à l'avenir en raison du dérèglement climatique, des solutions à plus long terme sont en cours de finalisation route de l'Arriou. Des aménagements de plus long terme devront aussi être étudiés au chemin des Bidalons et à la route du moulin.

Encore un fois, le Conseil Municipal a pu mesurer l'importance de la mobilisation de citoyens pour donner un coup de main. Nous tenons ici à remercier plus particulièrement les familles Colas, Commenay, Jouguet et Lion pour leur aide.



Et aussi...

Logement communal loué à M. Beyris et Mme Palengat :

La Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C.) du logement communal a été changé. Cela représente un investissement de 540,16 € TTC.



Une construction et des dépenses d'entretien au hall polyvalent :

Un mur délimitant l'espace extérieur du hangar communal avec la parcelle ZB91 (Denise Dabescat) a été bâti en régie. L'achat des matériaux nécessaires était d'un montant de 979,80 € TTC.

Plusieurs installations et matériels ont été réparés : le chauffe-eau (127,62 € TTC), l'arrêt d'urgence (289,04 € TTC), la machine à glaçons (103,80 € TTC), l'auto laveuse (392,18 € TTC).

Des analyses préventives sur la présence de légionelloses ont été effectuées (268,34 € TTC).



Des dépenses d'entretien du chauffage ont également été effectuées pour un montant de 571,44 € TTC.

Le groupe de la Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C.) a été changé : 1.250,69 € TTC.

Les travaux d'entretien à la mairie

La présence de nuisibles dans l'ancien logement du premier étage a été traitée par une entreprise spécialisée (ESBH) pour un montant total de 403,66 € TTC.

Des travaux d'entretien des toilettes publiques ont été effectués en régie pour un montant de 153,21 € TTC



Le coût total des travaux d'entretien des bâtiments communaux :

École : Équipement en tableau numérique interactif, changement de la porte de la garderie, installation d'une sonnette, réparations diverses.	6.943,68 € TTC
Mairie : Traitement des nuisibles, entretien des toilettes publiques.	556,87 € TTC
Hall polyvalent : Construction d'un mur, entretien du chauffage, remplacement de la VMC, réparations diverses.	3.982,91 € TTC
Logement communal : Remplacement de la VMC.	540,16 € TTC
TOTAL	12.023,62 TTC

Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

Les contes de Disney s'invitent au spectacle 2024.

Le projet de préparation du spectacle 2024 traitait de l'origine des contes repris par les dessins animés Disney. Leur étude a permis aux enfants de découvrir la culture populaire de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Angleterre, du Maroc, de la Grèce... ils ont ainsi pu apprendre où les œuvres populaires puisaient leurs sources.

Ces activités ont donné lieu à une mise en scène lors du spectacle de fin d'année, à travers des danses, des créations de décors et de costumes. Les enfants de Bats ont présenté une danse sur le thème du livre de la jungle. Ceux de Vielle-Tursan reprenaient le thème du Roi Lion. À Aubagnan, quatre groupes enchaînaient les chorégraphies sur les thèmes de La Petite Sirène, de Marie Poppins, d'Aladdin et d'Hercule.

Le final réunissait tous les artistes sur la chanson de Frère des Ours dont les paroles invitent à la découverte de nouveaux horizons malgré la séparation avec les proches que celle-ci demande. Tout un programme !



11



Un nouveau règlement intérieur

Le comité syndical a adopté un nouveau règlement intérieur du service périscolaire. Il a été construit pour préciser les objectifs des services offerts par le syndicat mixte scolaire, les modalités de fonctionnement du service et les règles de vie des personnels, des parents et des enfants.

Pour faciliter la discussion avec les enfants et améliorer leur appropriation des règles que la vie en collectivité imposent, ce règlement est complété par une charte de bonne conduite. Elle décrit en quelques mots simples les règles essentielles des temps périscolaires. La charte rappelle les deux principes généraux simples qui sont à la base du travail éducatif que les agents mènent en collaboration avec les enfants et leurs parents : « chaque enfant compte autant que les autres » et « le matériel et les locaux appartiennent à la collectivité ».

Le comité syndical opte pour le maintien des T.A.P. malgré le désengagement de l'État.

En matière de rythmes scolaires, la règle nationale est d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours et demi. Une organisation à 4 jours est possible par dérogation mais cela impliquerait l'arrêt des T.A.P. En 2013, l'État avait mis en place une dotation forfaitaire de 50 € par an et par enfant pour aider les collectivités dans l'application de la réforme des rythmes scolaires. Or, depuis 2025 et bien que l'organisation de la semaine de 4 jours et demi soit toujours la règle, l'État a choisi de supprimer cette aide. Maintenir la semaine de 4 jours et demi pour poursuivre les T.A.P. implique donc que les communes de notre RPI compensent financièrement la suppression de l'aide de l'État à hauteur d'environ 4.000 € par an.

Réunis en conseil syndical le 13 février 2025, les élus du syndicat mixte scolaire ont décidé de maintenir l'organisation de la semaine à 4 jours et demi pour continuer de proposer les T.A.P. qui sont plébiscités par les enfants et leurs parents.

Pour payer vos factures, optez pour le prélèvement automatique

Optez pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE !



Le syndicat mixte scolaire du RPI Aubagnan-Bats-Vielle-Tursan permet aux familles de régler les factures de cantine et de garderie directement par un prélèvement automatique. Pour cela, vous pouvez contacter le secrétariat par mail à l'adresse : sivu.rpi.abv40@orange.fr

Pour adhérer au prélèvement automatique, il vous faudra :

- Indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) de l'enfant ou des enfants concernés ;
- Indiquer le nom et prénom du redevable qui règlera la facture ;
- Joindre un R.I.B.

La tribune du SIETOM

Pour tout savoir
sur vos déchets !



EDITO



Le SIETOM poursuit les chantiers entrepris ces dernières années, aussi bien pour être conforme aux réglementations en vigueur, que pour maintenir un service de qualité et de proximité.

L'année passée, dans le cadre de la mise en place de la **Redevance Spéciale** au 1er janvier 2024, 258 producteurs non ménagers ont été rencontrés et participent financièrement aux frais du service rendu. Conseillés dans leur gestion des déchets, ils ont déjà pu diminuer sensiblement leur production. Bravo !

Cette année 2024 a été marquée par de grands changements dans les déchetteries tout d'abord où vous avez constaté **l'obligation de vous munir d'un badge** pour actionner les **barrières d'entrée**. Les objectifs sont de limiter l'accès aux usagers extérieurs du territoire et d'identifier et tracer les apports des professionnels. Les déchetteries s'adaptent aussi aux **évolutions du recyclage** et de nouveaux partenariats ont été signés, nous engageant à trier plus en amont.

Le SIETOM poursuit sa dynamique dans les changements de comportement en accentuant la notion de réemploi. **Composter** rentre désormais dans les habitudes. Le SIETOM s'est ouvert aux nouvelles tendances technologiques de sensibilisation en proposant, parallèlement aux réunions en présentiel, des tutoriels en ligne. Réutiliser, réparer, donner ont été les maîtres mots de nos 3ème et 4ème édition de la **Fête du réemploi**, co-organisées avec les structures locales de référence : Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solaire de Mimbaste. Près de 200 personnes présentes à chaque cession ont apprécié les stands de réparation, de création, les villages de producteurs locaux.

Le SIETOM a également développé un nouveau service. Faire que nos végétaux deviennent une ressource pour notre jardin. En collaboration avec Landes Partage à Hagetmau et l'Arbre à Pain à Bégaar, un **broyeur électrique est prêté gratuitement** à tous les concitoyens.

Enfin, le SIETOM adapte ses moyens pour répondre à vos besoins. Cette fin d'année est marquée par l'enjeu de rassembler de grands conteneurs à ordures ménagères avec le tri sélectif en un **point complet à raison d'1 point pour 150 habitants d'ici 2028**.

Je remercie nos partenaires, nos 121 délégués et les agents du SIETOM pour leur collaboration et leur implication pour rendre un service de proximité et de qualité.

Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

Comment s'améliorer ?



Les associations

Le comité des fêtes

14 membres et un nouveau bureau en 2025 :

Après 3 années de présidence, Laetitia Baque et Julien Lion ont décidé de passer le relais à la tête du comité des fêtes. Carole Dumartin assumera désormais la fonction de présidente et Louis Desmoulies l'assistera en tant que vice-président. Si Laetitia quitte le comité des fêtes, Julien reste membre. Nous tenons à remercier ce duo qui aura assumé sa fonction avec succès.

Autre personne importante dans l'équipe, Sylvie Brethes quitte ses fonctions de trésorière après 5 années. Là aussi, nos remerciements lui sont adressés car la fonction était importante et Sylvie a endossé ce rôle très sérieusement. C'est Quentin Dauga qui sera désormais responsable des comptes, assisté par Delphine Feugas trésorière adjointe. Enfin, Camille Ducos continue d'occuper le poste de secrétaire avec Amandine Brethes comme secrétaire adjointe.

Pris par ses études, Paul Dutoya a indiqué devoir quitter le comité des fêtes et 2024 aura été la despedida de Sébastien Sourbet, infatigable bénévole depuis de très nombreuses années. 2025 voit le retour de

Delphine Feugas et de Pierre Despons. Leur expérience nous sera utile. Enfin, Loïc Dartiguelongue intègre le comité ce qui porte à 14 le nombre de membres !

Un concours de pétanque pluvieux...

Dimanche 9 Juin 2024, tout était prêt pour une belle journée de pétanque mais la météo désastreuse a empêché la tenue de ce premier évènement. Pour autant, 63 repas ont été servis au hall et quelques verres ont permis de noyer la déception de l'annulation du concours.

Une journée à Hondarribia pour remercier les bénévoles:

Chaque année, à l'occasion des fêtes, le comité constate l'importante mobilisation de tous les bénévoles. Pour les remercier, une journée à Fontarrabie était organisée le 14 Septembre dernier. Une cinquantaine de participants ont visité la ville basque après la traversée de la Bidassoa depuis Hendaye. Nous avons pu mesurer que la fiabilité des batsois était meilleure que celle de notre bus... Après ces péripéties matinales, chacun a pu profiter d'un repas gargantuesque dans une cidrerie. Le comité des fêtes était très heureux de proposer cette sortie qui a visiblement ravi chacun.

Des fêtes 2024 qui ont tenu leurs promesses !

1 181 ! C'est le nombre de repas qui ont été servis pendant les fêtes 2024. Après la belle affluence du vendredi soir, la marche et le concours de pétanque du samedi ont souffert d'une triste météo. L'après-midi, la heste des pitchouns a été marquée par la belle affluence pour le clown Bigoudi. Quant au soir, le Gabrass a offert un très bon moment musical. Le dimanche, l'UMS a tenu son rang que ce soit lors de la messe du matin, de l'apéritif ou de la course landaise. La course landaise de très bonne tenue a rassemblé un grand nombre de spectateurs pour ce qui devait être la regrettée dernière de l'icône Jean-Louis Deyris.



13



C'est avec une immense tristesse que le comité des fêtes a appris le décès de Jean-Louis Deyris, ganadère émérite amollois dans la nuit du 24 au 25 octobre 2024. Jean-Louis a contribué à faire de la place de Bats l'une des courses d'automne les plus attendues en nous confiant la présentation de son équipe de seconde. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à toute la famille de la course landaise.



Bonjour,

Le nombre de licenciés est en constante progression sur les cinq dernières années. Pour la saison 2023-2024, le club enregistrait 233 licenciés, soit 106 séniors (2 équipes féminines et 5 masculines) et 127 jeunes (12 équipes de U9 à U18) sans compter nos U7 et la garderie. Cela classe notre club à la 9^{ème} place au niveau départemental pour le nombre de licenciés et 2nd club Landais pour la formation de nos jeunes. Nous pouvons être fiers de compter de nombreux jeunes qui jouent sous les couleurs bleues et noires. La relève est assurée !

La saison 2023-2024 a été marquée par la création de la Coopération Territoriale de Clubs (CTC) avec nos voisins d'Arboucave. Elle existait déjà l'année précédente au niveau des jeunes et va être étendue à l'ensemble des équipes.

En 2023-2024, les deux équipes garçons évoluaient au niveau inférieur, soit en Régionale 1 pour l'équipe 1 et en Régionale 3 pour l'équipe 2. Les hommes du capitaine Hervé Marsan retrouvaient donc le niveau régional après 6 saisons passées en Nationale 3.

Le début de championnat est poussif pour notre équipe phare masculine. En effet, nous pensions qu'avec l'arrivée du coach Jean-Marc Espada et ses multiples références, « ça allait le faire ». Mal nous en avait pris. La saison 2023-2024 fut mi-figue mi-raisin.

Jusqu'au 9 décembre, on comptait 7 défaites sur 10 matchs, le coach Espada quitte le navire et c'est notre coach local Yoann Dufau qui prend la barre et redonne confiance à toute l'équipe : après le 16 décembre seulement 2 défaites sur 12 matchs, le maintien est assuré ! Classement final : 5^{ème} de la poule.



14



En revanche, ils réalisent un très beau parcours en coupe des Landes et se qualifient pour les demi-finales, comme en 2022-2023. Dans les arènes de Pomarez, ils ont affronté la grande équipe de l'ESMS, ogre de Nationale 2. La partie ne fut pas facile et la défaite logique. Mais les 3 bus de supporters ont gagné le prix de la meilleure ambiance qui ont tout donné pour encourager leur équipe.

Pour l'équipe 1 féminine, c'était Jérémie Comarrieu qui a pris en charge les filles. Avec la montée pré-nationale, la marche était trop haute. Elles n'ont pas démérité, elles se sont battues et ont donné le meilleur d'elles-mêmes à chaque match. Il ne manquait pas grand-chose et jouer à ce niveau est toujours une belle expérience. En 2024-2025, elles retrouvent le niveau inférieur.

L'équipe 2 garçons, prise en charge par Hugo Dussau en cours de saison pour remplacer Yoann, réalisait une saison extraordinaire et a terminé 1^{er} de sa poule. Ces garçons accèdent au niveau supérieur et font exploser les statistiques. En effet, ils terminent à la 1^{ère} place du challenge de l'offensive avec une moyenne de 91,71pts par match. Mais l'aventure ne s'arrête pas là. Ils se sont qualifiés de bien belle manière pour la finale de la coupe Intermarché où ils laisseront le trophée à l'équipe 2 du Réal Chalossais. En parallèle, ils jouaient en quart de finale du championnat de Régionale 3 en match aller (gagné de 2pts) et retour (perdu de 7pts). L'extraordinaire épopée de cette bande de copains s'arrêta là.

Le conseil d'administration tient à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent tous les week-ends dans le club. Les tâches sont variées : encadrer une équipe, tenir la table de marque, arbitrer, tenir la buvette, servir les repas, nettoyer les salles, tenir la boutique du TBC, etc...

Si vous souhaitez découvrir le basket, jouer avec les copains, faire du bénévolat, partager de bons moments, n'hésitez pas à rejoindre le TBC en me contactant !

Christelle DARTHOS, Co-présidente du TBC.



Association Communale de Chasse Agréé

Bilan 2024 :

Afin de limiter la propagation des sangliers, l'ACCA a organisé 4 battues, ce qui a permis de prélever 11 sangliers. 2 battues au renard ont aussi été réalisées sans succès. 3 autres battues ont permis le prélèvement de 15 chevreuils. 5 autres cervidés ont été prélevés à l'approche dans le cadre du dispositif addi-chasse. Ce dispositif permet à des personnes d'autres régions de venir découvrir les pratiques landaises de chasse. L'ACCA et ses membres continuent aussi à lutter contre l'expansion des nuisibles comme les ragondins et les corneilles.



La spécificité de la chasse au lièvre :

Avec les beaux jours, vous avez peut-être pu croiser quelques lièvres. Sachez que sa chasse individuelle est interdite par le règlement intérieur de l'ACCA. Ce règlement définit les types de chasses autorisées et leurs modalités sur notre territoire. La chasse au lièvre ne peut se faire qu'en battue avec une meute « créancée » au lièvre (une meute de chiens dressés pour ce type de gibier).



ACCA et biosécurité :

Suivre la santé des sangliers sauvages pour protéger nos porcs d'élevage, c'est une des stratégies pour prévenir d'éventuelles épidémies porcines.

Au sein de notre ACCA, 4 personnes sont habilitées pour examiner les carcasses des sangliers comme des chevreuils : Alain Destenave, Christian Dumartin, Laurent Dumartin et Michel Vidot. Grâce à leur formation, ils peuvent vérifier la présence ou non de signes de pneumonie, le risque de tuberculose etc... Pour chaque gibier prélevé (sanglier, cerf, chevreuil, ou autre grand gibier), une fiche d'examen du grand gibier doit être complétée et est envoyée à un laboratoire avec un prélèvement. Le laboratoire effectue alors une recherche de larves de Trichinella. Ces études bactériologiques sont financées par l'ACCA.

Paloume : l'association de sauvegarde de la faune sauvage



Le centre de soins de la faune sauvage Paloume est le fruit de l'implication de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes dans les crises pétrolières qui ont touché le littoral landais.

Pendant les marées noires de l'Erika et du Prestige (1999 et 2003), la FDC 40 a mis à disposition de l'Union Française des Centres de Sauvegarde, du personnel, des locaux, du matériel et des moyens.

En 2003, pour sauver un maximum d'oiseaux mazoutés, la Fédération accueille au parc d'élevage de Pouydesseaux une Unité Mobile de Soins aux Oiseaux Mazoutés et son équipe, ainsi que des spécialistes américains.

Fortes des résultats obtenus, la FDC 40 a décidé de valoriser ses acquis et son expérience en créant une structure permanente dans les locaux de l'ancienne maison de la chasse.

D'abord dénommé Alca Torda, la nouvelle association autonome Paloume est née le 30 septembre 2022. Le centre est adhérent à l'UFCS (Union Française des Centres de Sauvegarde).

Suivez l'actualité de la fédération des chasseurs des Landes sur les réseaux sociaux « Fédération des Chasseurs des Landes » et retrouvez toutes les informations sur notre site internet <https://fedechasseurslandes.com/>

15

Société philanthropique de secours mutuel



Fortes de 22 participants, elle comporte également 3 membres honoraires (M. Darbins, M. Dabescat et M. Ducos). Notre association est dirigée par un bureau composé d'Alain Lailheugue (Président), Alain Lion (trésorier) et Jean-François Dutoya, (secrétaire).

Nous concourons à apporter de l'aide aux familles dans les moments de grande tristesse. En plus de participer aux frais d'obsèques, nous accompagnons les familles en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques. Modestement, nous tentons d'apporter un peu de chaleur humaine dans notre commune. Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE :

06.24.69.04.08

Énergie batsoise



Une association qui grandit !

Energie Batsoise a vu ses effectifs gonfler en 2024 grâce à l'arrivée de 10 nouveaux adhérents. Notre association compte désormais 33 membres. Le Conseil d'administration a été légèrement révisé : Marie-Agnès Lion a décidé de laisser sa place de trésorière à Babette Dupouy assistée d'Odile Beyris (trésorière adjointe). Marie-Agnès reste membre du Conseil d'Administration. L'assemblée générale du 30 janvier a acté ce changement avant notre toujours apprécié repas « poule au pot » gratuit pour les adhérents et nouveaux adhérents.

Une année (très) riche en animations.

En plus des après-midi récréatives qui ont lieu tous les derniers mardi du mois, notre association a participé à plusieurs événements. Le 26 mars, Paulette Dumartin, notre présidente, a participé à l'Assemblée Générale de la fédération des Landes de Générations Mouvement. Le 28 mars, Paulette Dumartin, Marie-Claire Pantaïgnan, Jean-Marc et Babette Dupouy, Marie-Agnès et Alain Lion ont participé à l'Assemblée Générale de l'amicale du Tursan de Générations Mouvements suivie d'un repas. Le 15 avril, certains membres ont participé à la marche au départ de Lacrabe avec un parcours autour du lac d'Agès. D'autres marches n'ont hélas pas pu se faire en raison de la météo.

Le 24 Septembre, 26 personnes ont participé au repas grillades offert aux membres du club.

Dans le cadre d'animations en partenariat avec le club d'Aubagnan, avec l'amicale du Tursan ou avec le SAPAL (Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes), certains ont pu profiter d'une sortie à la fête de la fraise dans le Lot-et-Garonne, à celle du chapon (avec un repas spectacle cabaret et music-hall), à la visite de la cité du vin de Bordeaux...



Le beau succès du concours de belote

Nouveauté de 2024, le 12 avril notre club a organisé son premier concours de belote. 38 équipes y ont participé et nous tenions à remercier les Batsois présents. La version 2025 a connu un succès encore plus grand ! Notre association se renouvelle, des animations s'organisent, chacun y trouve son compte. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Association diocésaine d'Aire et Dax

Hommage à l'abbé Michel Pantaïgnan

Le 25 mai 2024, l'abbé Michel Pantaïgnan était inhumé au cimetière de Bats. Il est venu reposer dans son village, là où tout a commencé. Parti jeune pour ses études, il aimait venir se ressourcer auprès de sa famille, autour d'une bonne table.

Dans l'exercice de sa mission, il savait faire preuve du dévouement apprécié par les paroissiens. Nous porterons dans nos cœurs le souvenir des services qu'il rendait.

Nous le savons désormais auprès de Dieu, celui à qui il a consacré sa vie.

Auprès aussi de ses ancêtres croyants qui lui avaient transmis sa foi profonde.

Nous tenions à rendre hommage à cet enfant de Bats et adressons nos condoléances à sa famille et ses amis.

Accompagnement des familles endeuilées

Nos responsables laïcs assurent le lien entre la population et l'abbé, ils préparent les offices à l'église. En 2024, notre association a accompagné les familles Vidot et Montblanc au moment des obsèques. Nous adressons aussi nos pensées à Brigitte qui a perdu son époux.



Pèle Mêle

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Maçon	SARL Lafitte frères	09.70.35.30.17
Garagistes	Méca Tursan	06.86.87.71.18
	Darn'auto	05.58.85.22.61
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Electricité et multiservices	Elec'Tursan	06.26.14.65.26
Foodtruck	Au Barbeuk 	06.45.85.73.95
Photographe	Carla Lespiau Photography	06.25.80.29.02
Bricolage multi services	Une boîte de Pro multiservices	06.74.69.35.20

La divagation des chiens

Le Code rural impose des règles sur le bien-être et la sécurité sanitaire de l'animal. Les propriétaires ont des devoirs envers leurs animaux et des obligations envers les autres. Cela doit permettre une cohabitation harmonieuse avec les hommes et les autres espèces animales, domestiques ou sauvages.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Le fait de laisser divaguer un chien peut être puni d'une amende de 150 €.

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages qu'il peut causer qu'il soit sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ;
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

La responsabilité :

La responsabilité civile :

"Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé" (Art. 1385 du Code Civil). Cette responsabilité oblige à réparer le préjudice résultant du dommage que l'animal peut causer à autrui. La souscription d'une assurance en responsabilité civile permet de se prémunir contre les conséquences pécuniaires.

La responsabilité pénale :

Le fait d'exciter ou de ne pas retenir un chien susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni par le Code Pénal. Le propriétaire d'un chien responsable de blessures graves, voire homicide involontaire, est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes.

Les morsures :

Toute morsure d'une personne par un chien doit être déclarée à la mairie. Le chien doit être présenté à un vétérinaire pour une surveillance sanitaire et une évaluation comportementale (en lien avec la réglementation de la rage).

BROYEZ ET RÉUTILISEZ VOS VÉGÉTAUX À DOMICILE



Le SIETOM met à disposition
GRATUITEMENT
un broyeur à végétaux
aux particuliers sur inscription
SUR [HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.FR](https://sietomdechalosse.fr)



Qui peut et comment l'emprunter ?

Tout particulier qui réside sur notre territoire :

- s'inscrit sur notre site internet et dépose un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- identifie la période de réservation (maximum 7 jours)
- choisit le lieu de retrait : Hagetmau  ou Bégaar  ou Caupenne 
- récupère et restitue le matériel avec signature d'un contrat

En cas de non retour ou de casse, le matériel sera facturé.



Quelles utilisations ?

- Pour broyer vos branchages de feuillus de diamètre inférieurs à 4 cm
- Pour utiliser le broyat pour pailler et composter

Déchetteries :

De nouvelles consignes de tri



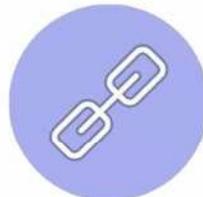
Tous les produits et matériaux de construction du bâtiment se trient. Voici les dernières nouveautés concernant

SUR LE CHEVALET MENUISERIES

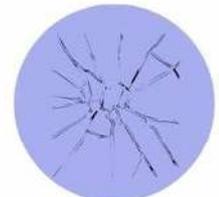
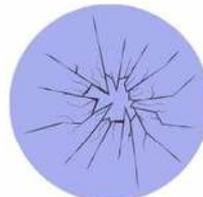



Encadrement bois, aluminium, acier ou PVC

Ces éléments doivent comporter un vitrage et être présentés intègres et sécurisés :



Le vitrage et la menuiserie sont solidaires



La menuiserie ne présente pas de morceaux de verre cassé ou fêlé

En cas d'absence de vitrage, la menuiserie est à mettre dans la benne matériau (métaux, bois, plastiques) selon la composition.

DANS LA BOX LAINE DE VERRE




Panneau, rouleau, dalle, avec surfacage

Laine de verre ancienne, à souffler, noire, sèche ou peu humide

DANS LA BOX LAINE DE ROCHE




Panneau, rouleau, dalle, avec surfacage

Laine de roche, à souffler
Laine de roche sèche ou peu humide

DANS LA BOX PLÂTRE




Produits moulés

Plaques, dalles, cloisons sans isolant

Déchetteries : badge d'accès

L'ACCÈS EST SOUMIS À L'UTILISATION D'UN BADGE



POUR LES PARTICULIERS ET
LES PROFESSIONNELS,

[HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.ECOCITO.COM](https://sietomdechalosse.ecocito.com)



Comment obtenir mon badge ?

• J'AI UNE ADRESSE MAIL

WWW.



JE ME DIRIGE SUR LE SITE DE ECOCITO ET JE REMPLIS LE FORMULAIRE EN LIGNE

[HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.ECOCITO.COM](https://sietomdechalosse.ecocito.com)



APRÈS VALIDATION, JE RÉCUPÈRE MON E-BADGE SUR MON COMPTE

20

• JE N'AI PAS D'ADRESSE MAIL



JE RETIRE UN FORMULAIRE PAPIER DE DEMANDE EN MAIRIE OU EN DÉCHETTERIE



JE ME RENDS SUR UNE PERMANENCE DANS LES MAIRIES RÉFÉRENCÉES (VOIR AU DOS) EN PRÉSENCE D'UN AGENT DU SIETOM. JE PENSE À ME MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS.



DANS LES DEUX SITUATIONS, APRÈS VALIDATION, JE REÇOIS MON BADGE PAR COURRIER DANS LE MOIS QUI SUIT.



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR

LE CONTRÔLE ACCÈS : WWW.SIETOMDECHALOSSE.FR



05 58 98 57 57



contact@sietomdechalosse.fr



Facebook/LinkedIn
Youtube/Intramuros

Retrouvez
toutes les infos
concernant
les déchetteries



Santé : quelques repères

Apprivoiser les écrans et grandir

3 - 6 - 9 - 12



Avant 3 ans
L'enfant a besoin d'apprendre à se repérer dans l'espace et le temps

Jouez, parlez, arrêtez la télé



De 3 à 6 ans
L'enfant a besoin de découvrir ses sens sensoriels et manuels

Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille



De 6 à 9 ans
L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet



De 9 à 12 ans
L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges



Après 12 ans
L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

Restez disponibles, il a encore besoin de vous !

« J'ai imaginé les repères « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. » Serge Tisseron
3-6-9-12. Apprivoiser les écrans et grandir, Ed. érès

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

DÉPISTAGE DES CANCERS : POUR QUI ET QUAND ?

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS
Pour les femmes :
• tous les 3 ans, de 25 à 30 ans
• tous les 5 ans, de 30 à 65 ans

CANCER DU SEIN
Pour les femmes :
tous les 2 ans, de 50 à 74 ans

CANCER COLORECTAL
Pour les femmes et les hommes :
tous les 2 ans, de 50 à 74 ans

En cas d'antécédents personnels ou familiaux, parlez-en avec votre médecin.
Plus d'informations sur e-cancer.fr

DÉPISTAGE DESCANCERS
Centres de coordination Régionaux

L'Assurance Maladie

2025 Calendrier simplifié des vaccinations

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons									6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +	
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	18-18 mois						
BCG	■														
DTP et Coqueluche		■		■			■			■	■		Tous les 20 ans	Tous les 10 ans	
Hib		■		■			■								
Hépatite B		■		■			■								
Pneumocoque		■		■			■								
ROR								■	■						
Méningocoques ACWY						■		■			■				
Méningocoque B			■		■			■							
Rotavirus		■		■											
HPV										■	■				
Grippe														Tous les ans	
Covid-19														Tous les ans	
Zona															
VRS														75 ans et +	

Protection Maternelle et Infantile

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS à Geaune

Rencontres, échanges et jeux

Gratuit et ouvert à tous hors vacances scolaires



22

le jeudi

de 9h30 à 11h30

au Pôle enfance et jeunesse
20 rue du Souvenir français

Renseignements : **05 58 79 32 25**



Voirie : les accès

MétéoFrance a mis en ligne un outil de prévision de l'impact du changement climatique pour chaque commune. Vous pouvez trouver ces informations sur le site <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

Les prévisions liées au changement climatique montrent que Bats sera impacté par des orages violents plus fréquents. L'épisode orageux de la nuit du 8 au 9 juin 2024 donne un aperçu de l'impact de ces futurs orages. Il a montré que notre commune doit s'adapter à des phénomènes d'inondations ponctuelles.

L'enjeu est donc de ralentir l'eau pour éviter l'érosion tout en facilitant son écoulement dans les fossés. Pour répondre à ces enjeux, il est important de veiller au bon dimensionnement des buses d'accès aux parcelles privées lorsque l'accès franchit un fossé.

En plus de protéger les automobilistes en cas de perte de contrôle du véhicule, l'installation de têtes de sécurité en entrée et sortie de buses freine l'eau en sortie et stabilise les extrémités.

Le conseil municipal invite chacun à vérifier la conformité de ses accès et le cas échéant à apporter les modifications nécessaires au respect des règles.

Dans son article 17.1, le règlement général de voirie de la communauté de communes Chalosse Tursan précise les caractéristiques des accès aux parcelles de propriétaires privés lorsque celui-ci franchit un fossé :

- « L'acqueduc sur fossé sera construit avec des tuyaux béton de série 135A ou PVC de classe de résistance équivalente, de diamètre **400 mm intérieur au minimum**. Ce diamètre pourra être augmenté pour une adaptation à des caractéristiques particulières de profondeur de fossé et/ou de débit ;
- Préalablement à la pose des tuyaux, le fossé devra être curé au niveau du vieux fonds de manière à ce que le fil d'eau des tuyaux soit dans le prolongement de celui du fossé, dans la même pente et ne fasse pas obstacle à l'écoulement des eaux ;
- L'ouvrage sera limité, à chaque extrémité par des **têtes de pont de sécurité** ;
- L'accès sera empierré et stabilisé sur une épaisseur de 0,25 mètres. »

C'était il y a 100 ans... en 1924

23

ETAT-CIVIL

Naissances :

Montblanc Madeleine Félicia née le 6 janvier 1924, au Sisle, fille de Léon Montblanc, cerclier 33 ans et de Marie Mombrun 26 ans.

Dupin Alice Marguerite née le 15 février 1924, maison Luquet, fille de Louis Dupin, maçon 26 ans et de Jeanne Lameignère 26 ans.

Darrieutort Roger né le 28 juin 1924, maison Golony, fils de Jean Darrieutort, né à Samadet 34 ans et de Jeanne Saint-Genès née à Samadet, 27 ans.

Duvignau Renée née le 3 août 1924 maison Ponchacq, fille de François Joseph Duvignau 30 ans et de Jeanne Castaing 24 ans.

Saint-Germain Denise Elisabeth née le 25 octobre 1924, maison Placiat, fille de François Saint-Germain menuisier 26 ans et de Marie Catherine Pantaignan 20 ans.

Mariages :

Le 23 février 1924, **Saubusse Jean-Marie** charpentier à Hagetmau né à Horsarrieu en 1897 et **Descalès Hélène** née à Bats en 1902.

Le 28 février 1924, **Darbins Jean-Baptiste** cultivateur né à Bats en 1895 et **Labat Marie-Louise** née à Saint-Loubouer en 1904.

Le 25 novembre 1924, **Laborde Xavier** cultivateur à Payros né en 1902 et **Brèthes Jeanne** née à Bats en 1902.

Décès :

Le 21/01/1924, **Pont François**, journalier, 79 ans, veuf de Jeanne Pietz.

Le 03/02/1924, **Dubroca Catherine**, 55 ans, épouse de Bernard Castets.

Le 18/02/1924, **Brèthes Jean**, maçon, 23 ans, mutilé de guerre.

Le 10/04/1924, **Brèthes Simon**, maçon, 67 ans, père de Jean.

Le 10/05/1924, **Lapeyre Eugène**, 3 ans.

Le 21/05/1924, **Brèthes Jean**, cultivateur, 70 ans.

